

***Jacobiasca lybica* : Premières captures de la « cicadelle africaine » dans le Var, une menace pour les vignobles de PACA**



Les premières captures de la cicadelle *Jacobiasca lybica*, surnommée la « cicadelle africaine », ont été confirmées dans trois communes du Var : **Bormes-les-Mimosas, La Londe-les-Maures (Chambre Agriculture du Var) et Ollioules (ODG Bando/FREDON PACA)**. Cette espèce invasive, originaire du Maghreb, représente un véritable danger pour la viticulture de la région PACA. Introduite en France en Corse probablement dès 2020 identifiée en 2023, elle avait été détectée récemment dans les Pyrénées-Orientales, et s'implante désormais dans les vignobles du sud-est de la France.

Jacobiasca lybica est un insecte indiscernable à l'œil nu de la cicadelle *Empoasca vitis*. Cependant, son impact est bien plus dévastateur : alors qu'*Empoasca vitis* cause des dommages limités, *Jacobiasca lybica* attaque toute la plante, détruisant les feuilles de la vigne et perturbant ainsi la photosynthèse. Les parcelles touchées sont souvent décrites comme « carbonisées », témoignant de l'ampleur des dégâts.

Une expansion rapide et inquiétante

Déjà présente dans les vignobles d'Espagne, de Grèce, du Portugal, et de Sardaigne (cf. carte OEPP ci-dessous), *Jacobiasca lybica* s'étend rapidement en France, avec des premiers signalements récents dans les vignobles continentaux de PACA. Ce ravageur s'attaque aux cépages traditionnels comme le **grenache**, le **vermentino**, et la **syrah**, posant une menace sérieuse pour la production viticole.

D'après Gilles Salva, du Centre de recherche viticole corse (CRVI), dans l'article de Vitisphère du 27 septembre, « cette cicadelle est particulièrement redoutable, s'attaquant aux rameaux, aux nervures, et même à l'extrémité des branches. Dans certaines parcelles, on ne voit plus de vert. ».

Restez vigilant et signalez nous tout cas suspect au 04 90 27 26 79.

<https://fredon.fr/paca/> - www.flavescencedoree.fr- BSV viti n°23 du 26/09/2024

(https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bsviti_20240926_hs_flavescence.pdf)

